

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Convention d'attribution
d'une subvention par le
Conseil départemental des
Alpes-Maritimes pour l'EAJE
« La Petite Loco » à
l'Escarène pour l'année 2020

Décision n° 20 02 08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Michel Lottier par Monique Giraud-Lazzari, Jean-Marc Rancurel par Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Yves Pons par Monsieur Michel Calmet, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Jean-Yves Lessatini, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco.

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Le Vice-président informe les membres du Conseil communautaire qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 335,00 € est octroyée à la Communauté de Communes pour l'année 2020 par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à travers une convention avec la Communauté de Communes pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Petite Loco » à l'Escarène.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

-autorise le Président à signer la convention 2020, pour l'EAJE de l'Escarène, avec le Conseil départemental telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

